



*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 30 mars 2023*

## **Projet de loi** **approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève** **pour l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du  
14 octobre 2012;  
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre  
2013;  
vu les états financiers consolidés de la République et canton de Genève pour  
l'année 2022,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Etats financiers**

Les états financiers consolidés pour l'année 2022, présentés en annexe et  
faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :

- l'excédent final de revenu au titre de l'année 2022 est de +931 millions de francs;
- les fonds propres au 31 décembre 2022 s'élèvent à +5 623 millions de francs.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les états financiers consolidés procurent une vision élargie des activités et de la situation financière de l'Etat, en intégrant les comptes des principaux établissements autonomes comme s'il s'agissait d'une seule et même entité (le Groupe). Le Groupe est composé de : l'Etat de Genève, l'Aéroport international de Genève (AIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), les Transports publics genevois (TPG), l'Université de Genève (UNIGE), les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation des parkings (FdP), la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), les 5 Fondations immobilières de droit public (FIDP), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), les Etablissements publics pour l'intégration (EPI), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), Palexpo SA, les Ports Francs & Entrepôts de Genève SA (PFSA) et la Fondation Praille-Acacias-Vernets (Fondation PAV).

Les opérations entre entités du Groupe (« opérations intragroupes ») sont éliminées dans le cadre de la consolidation, afin de conserver uniquement les opérations avec l'extérieur du Groupe. Les soldes apparaissant dans les états financiers consolidés ne sont donc pas toujours directement comparables avec ceux des états financiers individuels des entités.

Enfin, il convient de souligner la contribution importante de l'Etat dans les états financiers consolidés. Les grandes tendances observées au niveau des états financiers individuels de l'Etat de Genève se retrouvent également dans les états financiers consolidés.

### 1. Vue d'ensemble

<i>en millions de francs</i>	2022	2021	Variations	
Revenus	15'037	13'496	+1'541	11%
Charges	-14'132	-13'384	-748	6%
Parts résultat mises en équivalence	26	0	+26	
<b>Excédent final</b>	<b>+931</b>	<b>+113</b>	<b>+818</b>	

Le Groupe affiche un excédent de revenu de +931 millions de francs, en augmentation de plus de 800 millions de francs comparé à celui réalisé en 2021 (+113 millions de francs). Cette évolution s'explique par une croissance

des revenus (+1 541 millions de francs, +11%), plus forte que celle des charges (+748 millions de francs, +6%).

### **Excédent final des comptes 2021 aux comptes 2022**

<b>Excédent final aux comptes 2021</b>	<b>+113</b>
Revenus fiscaux	+1'398
Crises sanitaire et ukrainienne	+105
Caisses de prévoyance	-262
Autres	+100
Amortissement supplémentaire réserve budgétaire CPEG	-522
<b>Excédent final aux comptes 2022</b>	<b>+931</b>
<b>Ecart</b>	<b>+818</b>

*en millions de francs*

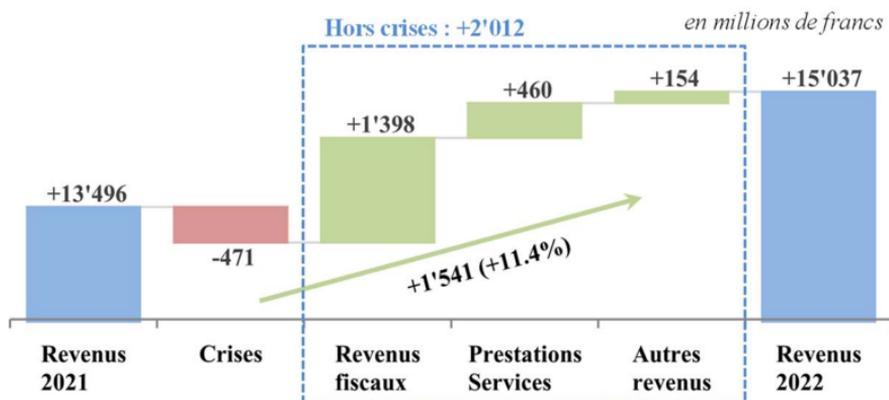
L'évolution de l'excédent de revenu consolidé est particulièrement influencée par l'Etat de Genève entre 2021 et 2022 : des estimations fiscales exceptionnelles, des charges à caractère exceptionnel liées aux caisses de prévoyance, et un amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire CPEG.

Le coût net de la crise sanitaire au niveau du Groupe est en baisse de 130 millions de francs avec la levée progressive des restrictions en cours d'année, et passe ainsi de 166 millions de francs en 2021 à 35 millions de francs en 2022. Cet effet positif sur le résultat est toutefois compensé par la crise ukrainienne qui engendre de nouvelles dépenses et un coût net de 25 millions de francs en 2022.

La levée progressive des restrictions sanitaires a également permis aux établissements publics les plus touchés par la crise de retrouver une part importante de leur activité, avec pour effet de contribuer à améliorer sensiblement le résultat du Groupe.

## 2. Revenus

### Des comptes 2021 aux comptes 2022



Les comptes 2022 présentent des revenus de 15 milliards de francs, en hausse de 1,5 milliard de francs (+11%) par rapport aux comptes 2021. Les revenus fiscaux battent de nouveaux records en affichant une progression de l'ordre de 1,4 milliard de francs comparé aux comptes 2021. Avec la levée progressive des restrictions sanitaires, la Confédération a financé nettement moins d'aides à fonds perdus (-435 millions de francs) et les HUG ont réalisé moins de prestations médicales COVID-19 (-47 millions de francs). Les prestations de services des établissements les plus touchés par la crise sanitaire (AIG, HUG, TPG, Palexpo SA) sont également en hausse (+367 millions de francs) avec la levée progressive des restrictions. Par ailleurs, les revenus des SIG évoluent également à la hausse (+60 millions de francs) avec notamment, sur fond de crise énergétique, l'augmentation des prix de l'électricité sur le marché libre. Enfin, les autres revenus affichent une progression par rapport aux comptes (+154 millions de francs), qui provient de différentes sources.

### Revenus par nature

<i>en millions de francs</i>		2022	2021	Var.	Écart crise	Hors crise
Revenus fiscaux	62%	9'269	7'871	+1'398	-	+1'398
Prestations de services des enti	24%	3'535	3'085	+450	-11	+460
Autres revenus	15%	2'234	2'540	-306	-460	+154
<b>Revenus</b>		<b>15'037</b>	<b>13'496</b>	<b>+1'541</b>	<b>-471</b>	<b>+2'012</b>

Les revenus fiscaux représentent plus de 60% des revenus du Groupe. Ils atteignent 9,3 milliards de francs et sont en augmentation de 1,4 milliard de francs (+18%) par rapport aux comptes 2021. Cette hausse s'explique principalement par les progressions records de l'impôt sur les personnes physiques (+999 millions de francs, +22%) et de l'impôt sur les personnes morales (+361 millions de francs, +21%). Ces évolutions sont liées à l'augmentation exceptionnelle et inattendue des revenus des contribuables à la fois pour les années fiscales 2021 et 2022, ainsi qu'à la croissance sans précédent des secteurs phares de l'économie genevoise que sont le commerce international, la finance et l'horlogerie.

Les prestations de services des entités affichent une croissance de 450 millions de francs (+15%) pour atteindre 3,5 milliards de francs. L'activité des entités qui ont été les plus touchées par la crise sanitaire est repartie à la hausse, sans toutefois encore atteindre les niveaux qui prévalaient en 2019 avant la crise : +213 millions de francs pour l'AIG, +27 millions de francs pour Palexpo SA, +22 millions de francs pour les TPG, +105 millions de francs aux HUG pour les activités hors COVID-19. En parallèle, les HUG ont réalisé moins de prestations médicales COVID-19 (-47 millions de francs). La crise ukrainienne contribue également à accroître les revenus, en raison des indemnités forfaitaires versées par la Confédération (+39 millions de francs) pour l'accueil des migrantes et migrants ukrainiens (3 185 individus). Enfin, les SIG ont augmenté les prix de l'énergie thermique. Ils ont également dû répercuter à la clientèle concernée les hausses des prix de l'électricité et du gaz observées en cours d'année sur le marché libre.

Concernant les autres revenus, leur baisse de 306 millions de francs est liée aux crises sanitaire et ukrainienne (-460 millions de francs). Avec la levée progressive des restrictions sanitaires, la participation de la Confédération au financement des « cas de rigueur », versés par l'Etat aux ayants droit, est passée de 446 millions de francs en 2021 à 11 millions de francs en 2022 (-435 millions de francs). De même, les réductions horaires de travail (RHT) versées par la Confédération à l'AIG et Palexpo SA sont passés au total de 30 millions de francs en 2021 à 12 millions de francs en 2022 (-18 millions de francs). Ces baisses de revenus sont toutefois compensées par la progression de différents revenus non liés aux crises sanitaire et ukrainienne (+154 millions de francs). L'Etat a notamment encaissé un montant de 62 millions de francs dans le cadre d'une affaire pénale. Les produits d'intérêts sur les créances fiscales sont en hausse de 44 millions de francs et font par ailleurs l'objet d'une dépréciation partielle en charge, en raison d'un risque de non-recouvrement.

## Revenus par politique publique

<i>en millions de francs</i>		2022	2021	Variations	
I. Impôts et finances	66%	9'994	8'546	+1'448	17%
K. Santé	8%	1'182	1'130	+52	5%
E. Environnement et énergie	8%	1'141	1'075	+66	6%
M. Mobilité	5%	746	524	+223	42%
C. Cohésion sociale	4%	595	538	+57	11%
F. Formation	4%	562	548	+14	3%
L. Economie et emploi	1%	217	602	-385	-64%
H. Sécurité et population	1%	214	208	+6	3%
G. Aménagement et logement	1%	192	195	-3	-2%
J. Justice	1%	116	58	+58	99%
Autres	1%	78	72	+6	8%
<b>Revenus par politique publique</b>		<b>15'037</b>	<b>13'496</b>	<b>+1'541</b>	<b>11%</b>

La hausse de 1,4 milliard de francs des revenus fiscaux est à l'origine de l'augmentation de 1 448 millions de francs (+17%) des revenus de la politique publique *I. Impôts et finances*.

La hausse de 52 millions de francs (+5%) des revenus de la politique publique *K. Santé* provient de l'évolution de la facturation des HUG auprès des assureurs : soins COVID-19 en baisse de 47 millions de francs et soins hors COVID-19 en hausse de 105 millions de francs (traitements ambulatoires et stationnaires en hausse respectivement de 34 millions de francs et 68 millions de francs).

L'augmentation de 66 millions de francs (+6%) des revenus de la politique publique *E. Environnement et énergie* est liée aux hausses de prix de l'énergie thermique, de l'électricité et du gaz.

La hausse de 223 millions de francs (+42%) des revenus de la politique publique *M. Mobilité* s'explique par la reprise d'activité de l'AIG (+213 millions de francs) et des TPG (+22 millions de francs).

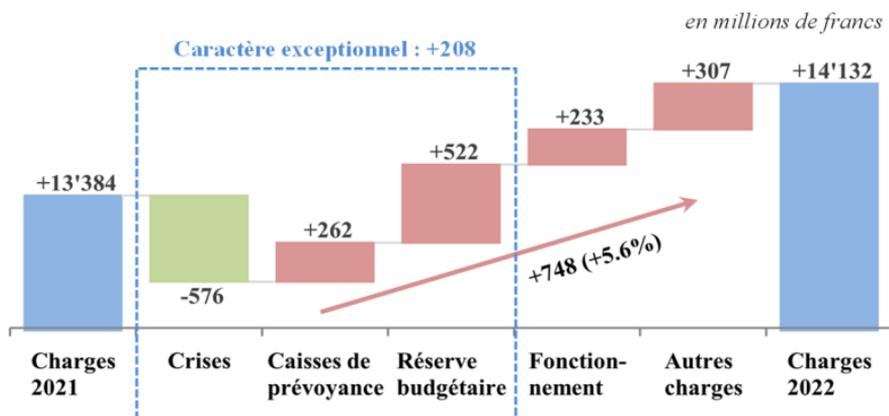
La hausse de 57 millions de francs (+11%) des revenus de la politique publique *C. Cohésion sociale* provient en grande partie des indemnités forfaitaires reçus de la Confédération (+39 millions de francs) pour l'accueil des migrants et migrants ukrainiens.

La baisse de 385 millions de francs (-64%) des revenus de la politique publique *L. Economie et emploi* est liée en grande partie aux conséquences de la levée progressive des restrictions sanitaires : baisse de la participation de la Confédération au financement des « cas de rigueur » (-435 millions de francs), et reprise d'activité chez Palexpo SA (+27 millions de francs).

La hausse de 58 millions de francs (+99%) des revenus de la politique publique *J. Justice* et à mettre en lien avec le montant de 62 millions de francs encaissé par l'Etat dans le cadre d'une affaire pénale.

### 3. Charges

#### Des comptes 2021 aux comptes 2022



L'augmentation de 748 millions de francs (+6%) des charges du Groupe entre les comptes 2021 et 2022 est liée à la croissance des charges à caractère exceptionnel (+208 millions de francs) et de celle des charges ordinaires (+540 millions de francs).

#### Charges par nature

<i>en millions de francs</i>		2022	2021	Var.	Ecart except.	Hors except.
Charges de personnel	44%	6'153	6'108	+45	-34	+79
Subventions	20%	2'767	3'255	-488	-550	+62
Charges de fonctionnement	16%	2'229	1'965	+264	+32	+233
Autres Charges	21%	2'984	2'057	+926	+760	+166
<b>Charges</b>		<b>14'132</b>	<b>13'384</b>	<b>+748</b>	<b>+208</b>	<b>+540</b>

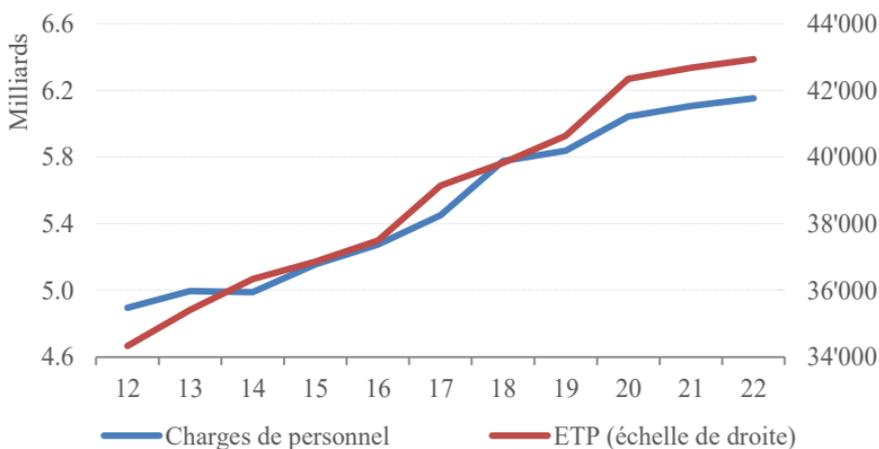
Les charges à caractère exceptionnel concernent :

- les dépenses induites par la crise sanitaire qui sont en baisse de 651 millions de francs avec la levée progressive des restrictions (-553 millions de francs d'aides versées à fonds perdus et -44 millions de francs de charges de personnel). Elles passent ainsi de 748 millions de francs en 2021 à 97 millions de francs en 2022 ;

- la crise ukrainienne qui occasionne de nouvelles dépenses pour 75 millions de francs en 2022. Des prestations ont été octroyées par l'HG aux requérantes et requérants d'asile ukrainiens (51 millions de francs en subventions) et des ressources ont été nécessaires pour l'accueil des 3 185 réfugiées et réfugiés (10 millions de francs de charges de personnel supplémentaires) ;
- des coûts relatifs aux caisses de prévoyance pour 262 millions de francs. Une provision de 200 millions de francs, comptabilisée par l'Etat, pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP). Un coût unique de 21 millions de francs a été pris en charge par l'Etat, en tant qu'employeur, en raison du transfert de 106 agents de détention de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) à la CP. Un risque de 41 millions de francs a été provisionné par l'Etat, en tant que garant, car deux employeurs non subventionnés (ISB et CSCQ) seraient dans l'incapacité de payer leur part à la recapitalisation de la CPEG ;
- la réserve budgétaire CPEG, car un amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire de 606 millions de francs a été comptabilisé en 2022 contre 85 millions de francs en 2021 (35 millions de francs pour la participation du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et 49 millions de francs dans le cadre du bouclage des comptes).

Hors charges à caractère exceptionnel, les dépenses ordinaires affichent une forte progression de 540 millions de francs, qui s'explique en grande partie par les évolutions détaillées ci-après.

En règle générale, les charges de personnel évoluent de manière concomitante avec l'augmentation des équivalents temps plein (ETP) (voir graphique ci-après). En 2022, les charges de personnel ordinaires progressent de +1% (+79 millions de francs) pour s'établir à 6,2 milliards de francs, alors que les ETP augmentent de +0,6%.



Les effectifs affichent une croissance de 250 ETP (+0.6%) pour passer de 42 684 à 42 934 ETP entre 2021 et 2022. Cette croissance des effectifs est de l'ordre de 1% à 2% par entité, à l'exception notable de l'HG et des EPI. L'HG a dû mobiliser des effectifs supplémentaires pour l'accueil des réfugiées et réfugiés ukrainiens. L'Etat a fait de même avec spécifiquement 105 ETP supplémentaires. Les EPI ont également renforcé leurs effectifs (+46 ETP) suite à l'ouverture de la résidence Chêne 48.

<i>en équivalent temps plein</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variations</b>	
EGE	17'808	17'604	+203	1.2%
HUG	11'259	11'351	-92	-0.8%
UNIGE	4'851	4'886	-35	-0.7%
TPG	2'145	2'132	+13	0.6%
IMAD	1'921	1'927	-5	-0.3%
SIG	1'660	1'646	+14	0.9%
HG	1'121	1'000	+121	12.1%
AIG	972	998	-26	-2.6%
EPI	743	698	+46	6.5%
Palexpo	181	175	+6	3.4%
Autres	274	268	+6	2.2%
<b>ETP</b>	<b>42'934</b>	<b>42'684</b>	<b>+250</b>	<b>0.6%</b>

Les subventions ordinaires présentent une hausse de 62 millions de francs. Elles augmentent aussi bien auprès de la population (+35 millions de francs, hausse du nombre de bénéficiaires des aides en matière de cohésion sociale), qu'auprès d'entités hors groupe (+34 millions de francs).

Les charges de fonctionnement ordinaires connaissent également une hausse notable de 233 millions de francs (+12%) pour atteindre 2,2 milliards de francs. Les charges des SIG liées à l'environnement et l'énergie connaissent une augmentation d'une centaine de millions de francs avec la hausse des coûts d'approvisionnement en électricité et gaz. Par ailleurs, la levée des restrictions sanitaires et la reprise d'activité dans les établissements les plus touchés par la crise ont engendré une reprise des dépenses. En outre, l'Etat a comptabilisé une provision de 18 millions de francs pour couvrir les coûts de dépollution d'un terrain des Vernets.

Enfin, les autres charges courantes augmentent (+166 millions de francs) pour différentes raisons. Premièrement, vu les mauvaises performances des marchés financiers en 2022, l'UNIGE a réalisé des pertes de 25 millions de francs, ainsi que des gains de 31 millions de francs en revenus, dans le cadre d'opérations d'achats-ventes (« rebalancement »). Par ailleurs, la valeur boursière de ce portefeuille a perdu près de 70 millions de francs entre fin 2021 et fin 2022. Deuxièmement, les dépréciations de créances fiscales comptabilisées par l'Etat sont en hausse de 72 millions de francs par rapport à 2021 de manière concomitante avec la forte croissance des revenus fiscaux (1,3 milliard de francs) sur la même période. Troisièmement, les dotations aux amortissements affichent également une augmentation de 24 millions de francs en raison de la mise en service fin 2021 de l'Aile Est de l'aéroport.

## Charges par politique publique

<i>en millions de francs</i>		2022	2021	Variations	
F. Formation	20%	2'790	2'639	+151	6%
K. Santé	20%	2'790	2'753	+37	1%
C. Cohésion sociale	17%	2'378	2'262	+117	5%
I. Impôts et finances	11%	1'554	941	+613	65%
E. Environnement et énergie	8%	1'180	1'106	+73	7%
M. Mobilité	8%	1'067	1'012	+55	5%
H. Sécurité et population	6%	814	589	+225	38%
B. Etats-majors et prestations transv	5%	737	711	+26	4%
L. Economie et emploi	2%	242	799	-557	-70%
Autres	4%	580	571	+10	2%
<b>Charges par politique publique</b>		<b>14'132</b>	<b>13'384</b>	<b>+748</b>	<b>6%</b>

Les politiques publiques relatives à la formation, la santé et la cohésion sociale représentent 57% des charges du Groupe, soit près de 8 milliards de francs en 2022.

La hausse de 151 millions de francs (+6%) des charges de la politique publique *F. Formation* est liée en grande partie aux effets des mauvaises performances des marchés financiers sur le portefeuille de placements de l'UNIGE.

L'augmentation de 117 millions de francs (+5%) des charges de la politique publique *C. Cohésion sociale* s'explique par les nouvelles dépenses pour l'accueil des réfugiées et réfugiés ukrainiens (75 millions de francs) et par la hausse de 35 millions de francs des aides versées à la population (hausse du nombre de bénéficiaires).

La hausse de 613 millions de francs (+65%) des charges de la politique publique *I. Impôts et finances* est due à l'amortissement supplémentaire de 606 millions de francs de la réserve budgétaire CPEG (+522 millions de francs comparé à 2021) et à un risque de 41 millions de francs à charge de l'Etat, en tant que garant, concernant deux employeurs non subventionnés (ISB et CSCQ) qui seraient dans l'incapacité de payer leur part à la recapitalisation de la CPEG.

L'augmentation de 225 millions de francs (+38%) des charges de la politique publique *H. Sécurité et population* provient de la comptabilisation d'une provision de 200 millions de francs pour la recapitalisation de la CP et d'un coût unique de 21 millions de francs à charge de l'Etat, en tant qu'employeur, en raison du transfert d'agents de détention de la CPEG à la CP.

La baisse de 557 millions de francs (-70%) des charges de la politique publique *L. Economie et emploi* est à mettre en lien avec la baisse des nombreuses aides à fonds perdus versées par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire.

#### 4. Investissements

<i>en millions de francs</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variations</b>	
Etat hors du Groupe	341	479	-137	-29%
SIG	218	219	-1	-1%
TPG	80	91	-11	-12%
HUG	75	75	-0	0%
FIDP	65	68	-3	-5%
AIG	60	111	-50	-45%
HG	40	34	+6	18%
UNIGE	26	12	+13	106%
Autres entités	37	33	+4	13%
<b>Investissements nets du Groupe</b>	<b>942</b>	<b>1'122</b>	<b>-180</b>	<b>-16%</b>

Les investissements nets du Groupe sont en retrait de 180 millions de francs (-16%) pour s'établir à moins d'un milliard de francs à fin 2022. Ce niveau d'investissement contraste avec celui qui prévalait à fin 2019 (1,3 milliard de francs) avant la crise sanitaire.

Cette évolution est imputable à la baisse des investissements de l'Etat hors groupe (-137 millions de francs, -29%). Elle contraste avec le niveau d'investissement ressortant des comptes individuels de l'Etat de Genève, plutôt stable comparé à 2021, dans la mesure où l'Etat a davantage investi au sein des établissements du Groupe en leur versant des subventions d'investissements qui sont éliminées en consolidation. Toutefois, la volonté du Conseil d'Etat d'augmenter ces investissements, en particulier pour accélérer la transition écologique, et les moyens financiers supplémentaires annoncés ne commenceront à produire leurs effets qu'à compter de la prochaine législature.

Les investissements des SIG restent également stables (218 millions de francs) et concernent essentiellement les secteurs des réseaux (86 millions de francs) et de l'énergie (104 millions de francs). Les SIG investissent chaque année dans le maintien, le renforcement et l'extension des réseaux d'électricité, de gaz, et d'eaux potables et usées. Les SIG ont notamment investi dans le développement des réseaux thermiques structurants (83 millions de francs), en particulier dans les réseaux GéniLac, alimenté par l'eau du lac Léman (56 millions de francs) et GéniTerre, alimenté notamment par la géothermie, la chaleur issue des déchets ou des stations d'épuration (21 millions de francs).

En 2022, les TPG ont versé un acompte en vue de l'acquisition de 38 tramways bidirectionnels Stalder (38 millions de francs). Les TPG ont également acquis 2 tramways (13 millions de francs) et engagé des travaux de rénovation du Centre de maintenance de la Jonction (6 millions de francs).

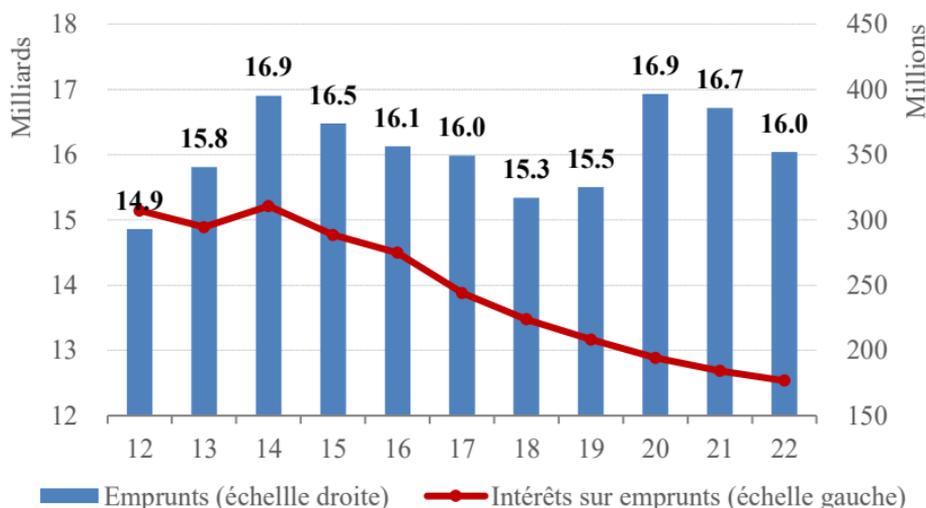
L'AIG a essentiellement investi dans la construction de l'équipement du nouveau tri-bagages. Le niveau d'investissement de l'AIG était porté en 2021 par la finalisation de la construction de l'Aile Est.

### Investissements par politique publique

<i>en millions de francs</i>		2022	Entités	Etat*
M. Mobilité	29%	275	144	131
E. Environnement et énergie	24%	228	218	10
F. Formation	12%	114	26	89
G. Aménagement et logement	8%	80	73	6
K. Santé	9%	87	77	9
C. Cohésion sociale	5%	49	44	5
A. Autorités et gouvernance	5%	49	-	49
B. Etats-majors et presta <sup>o</sup> transversales	4%	34	-	34
L. Economie et emploi	2%	15	19	-4
Autres politiques publiques	1%	12	-	12
<b>Total Investissements nets</b>		<b>942</b>	<b>601</b>	<b>341</b>

\* hors transactions avec les entités du groupe

## 5. Dette



Au 31 décembre 2022, la dette financière consolidée (somme des emprunts hors prêt CPEG) s'élève à 16 milliards de francs et affiche un recul de 0,7 milliard de francs par rapport à fin 2021. Par ailleurs, les charges d'intérêts sur les emprunts du Groupe ont continué de diminuer. Elles sont passées de 184 millions de francs en 2021 à 177 millions de francs en 2022.

<i>en millions de francs</i>	2022	2021	Variations	
EGE	11'452	12'385	-933	-7.5%
FIDP	1'396	1'352	+44	3.3%
AIG	905	806	+100	12.4%
TPG	771	707	+64	9.0%
HG	435	412	+23	5.5%
SIG	407	392	+15	3.9%
FTI	224	227	-3	-1.4%
HUG	153	105	+48	45.7%
FPLC	138	153	-15	-9.6%
Palexpo	97	103	-6	-6.0%
Autres	65	76	-11	-14.6%
<b>Emprunts</b>	<b>16'044</b>	<b>16'718</b>	<b>-674</b>	<b>-4.0%</b>

La baisse des emprunts est portée par la diminution de la dette de l'Etat de Genève (-933 millions de francs), essentiellement sous l'effet des importants encaissements d'impôts en 2022.

Cette évolution favorable est toutefois compensée en partie par la hausse de l'endettement de plusieurs entités. A ce titre, l'AIG a contracté un emprunt de 100 millions de francs courant 2022 en vue de refinancer une partie d'un emprunt de 300 millions de francs qui arrive à échéance en mai 2023 et de bénéficier encore de taux d'intérêts favorables. Par ailleurs, les TPG ont émis une obligation verte de 100 millions de francs pour financer une partie de l'extension et du renouvellement de son parc de véhicules électriques.

## 6. Conclusion

Les comptes consolidés 2022 de l'Etat de Genève se soldent sur un excédent de revenu plus élevé que dans les comptes individuels de l'Etat de Genève. Les excédents de revenu réalisés par les établissements publics autonomes comme l'AIG et les SIG viennent s'ajouter à ceux de l'Etat.

La dette financière consolidée, essentiellement portée par l'Etat, montre que les entités sont peu endettées, à l'exception des FIDP, de l'AIG et des TPG qui ont, par ailleurs, accru leur endettement entre 2021 et 2022.

## Commentaire de l'article unique

### *Article unique*                      *Etats financiers*

L'article unique traite de l'approbation formelle des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés figurent dans la partie « états financiers consolidés » du rapport sur les comptes consolidés 2022 (tome 4). Ils comprennent le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le bilan, le tableau de mouvements des fonds propres (situation nette) et les notes annexes.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe : Etats financiers consolidés*

Document consultable en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.ge.ch/document/31421/annexe/4>